

Formacode : 22283

CADRE LÉGAL

Instructions inter-ministérielle sur la signalisation routière
Livre 1 - 8^{ème} partie



TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.
En intra-entreprise : sur devis.

OBJECTIFS

- Assurer un balisage temporaire efficace sur un chantier.
- Comprendre la prévention des accidents routiers.
- Connaître les différents balisages à disposition.



PUBLIC VISÉ

Toute personne devant mettre en place un balisage temporaire de chantier (collectivités gestionnaires de la route, services publics, sociétés concessionnaires d'autoroute et entreprises privées de travaux).



DURÉE

De 7 heures sur une journée.

NOMBRE DE PARTICIPANT

De 1 à 12 maximum.

VALIDITÉ

En fonction des besoins de l'employeur.

MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique projetée, de vidéos explicatives et d'exercices pratiques.

La formation est animée par un formateur à jour de ses compétences.



MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à toute personne en situation de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part afin de mettre en place les mesures nécessaires.





PROGRAMME THÉORIQUE

- Le cadre légal et réglementaire :
 - Les dispositions réglementaires.
 - Les statistiques des accidents de la route.
- La prévention des risques routiers :
 - Les partenaires de la prévention et leurs rôles.
 - Les acteurs de l'entreprise et leurs obligations.
 - Savoir agir en cas d'accident.
 - Les risques et les sanctions liés à la prise de substances.
- La signalisation temporaire de chantier :
 - La signalisation des personnes.
 - Les principes de signalisation.
 - Les catégories des dispositifs de signalisation.
 - La pose et l'implantation de la signalisation.
 - La signalisation des véhicules.
 - Les chantiers fixes.
 - La signalisation de nuit.
 - La déviation de la circulation.
 - Les chantiers mobiles.
 - Les chantiers en milieu rural.
 - Les équipements de protection individuelle.
 - Les gestes et manœuvres des engins.
 - Les signaux sonores.
 - L'autorisation de conduite.

PROGRAMME PRATIQUE

- Réalisation de balisage temporaire de chantier à l'aide d'étude de cas et de cas concret en salle de formation.



ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

Le participant est évalué en fin de session par le formateur.

DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation.

Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

